

Follain (Antoine), Le crime d'Anthoine. Enquête sur la mort d'une jeune femme dans les Vosges au XVII^e siècle

Paris, L'Harmattan, 2017, 230 p.

Jean-Michel Boehler



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/alsace/2900>

DOI : [10.4000/alsace.2900](https://doi.org/10.4000/alsace.2900)

ISSN : 2260-2941

Éditeur

Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie d'Alsace

Édition imprimée

Date de publication : 15 novembre 2018

Pagination : 493-495

ISSN : 0181-0448

Référence électronique

Jean-Michel Boehler, « Follain (Antoine), Le crime d'Anthoine. Enquête sur la mort d'une jeune femme dans les Vosges au XVII^e siècle », *Revue d'Alsace* [En ligne], 144 | 2018, mis en ligne le 23 avril 2019, consulté le 15 septembre 2021. URL : <http://journals.openedition.org/alsace/2900> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/alsace.2900>

bibliographie. Des encadrés permettent aussi au lecteur de découvrir des détails sur un personnage illustre, un détail architectural, voire un événement, tel l'assassinat du prieur Jean Leuken en 1619 et le terrible châtement infligé à son assassin...

L'iconographie, entièrement en couleur – on compte pas moins de 209 figures légendées – présente des photographies, des gravures, des dessins et des reconstitutions très crédibles. Le choix de la couleur permet de mieux appréhender les documents anciens, telles les illustrations extraites des *Annales* de la chartreuse (conservés aujourd'hui à la chartreuse de Pleterje, en Slovénie), ainsi que l'étude consacrée aux vitraux de la chartreuse. Issus d'un programme iconographique très ambitieux, ils ont été réalisés entre 1621 et 1631 par les frères Linck et figuraient parmi les plus célèbres d'Alsace, attirant moult historiens et érudits, jusqu'au célèbre Goethe qui eut le privilège de les admirer en 1771.

Cette publication d'une grande qualité, permet désormais au plus grand nombre, par son iconographie et sa présentation très pédagogique, de mieux comprendre l'histoire de cette chartreuse qui a été pendant près de deux siècles l'un des hauts lieux spirituels et intellectuels de la cité.

Fabien Baumann

FOLLAIN (Antoine), *Le crime d'Anthoine. Enquête sur la mort d'une jeune femme dans les Vosges au XVII^e siècle*, Paris, L'Harmattan, 2017, 230 p.

La base documentaire de ce petit ouvrage thématique ne doit rien au hasard. En effet, l'étude porte, à la veille de la guerre de Trente Ans, sur le Val de Lièpvre, situé aux marges de l'Alsace et dont les archives sont en langue française, une bénédiction pour les chercheurs et les étudiants d'aujourd'hui, quelque peu rebutés par la graphie germanique des sources alsaciennes. Le terme d'« enquête » se justifie pleinement, car l'ouvrage s'inscrit dans le travail collectif des étudiants d'un séminaire de recherche sous la direction de l'auteur, A. Follain, professeur d'histoire moderne à l'Université de Strasbourg, et dont les premiers résultats avaient été publiés dans *Brutes ou braves gens. La violence et sa mesure, XVI^e-XVIII^e siècle*, Strasbourg, Presses universitaires, 2015.

La région est intéressante en ce qu'elle joue le rôle d'interface entre deux aires politiques et culturelles : d'un côté le duché de Lorraine qui a acquis son autonomie au traité de Nuremberg de 1542, de l'autre, un territoire des sires de Ribeaupierre bénéficiant de la protection des Habsbourg ; d'un côté, un parler roman, de l'autre, un langage germanique ; d'un côté, la très catholique Lorraine, de l'autre, un seigneur, passé au protestantisme en 1569 et faisant de ses possessions un refuge protestant ; enfin, une vocation traditionnellement pastorale quelque peu bouleversée par la découverte des mines d'argent suscitant un afflux de population germanique d'outre-Rhin dès le début du XVI^e siècle dans ce qu'il est convenu d'appeler le « Val d'argent ».

C'est dans ce contexte que se situe l'affaire Petermann, depuis la découverte du crime d'Anthoine, 70 ans, commis sur sa belle-fille Anno, le 21 septembre 1617, jusqu'à l'exécution de la sentence, le 7 décembre de la même année. Le propos lui-même se trouve étayé par une cinquantaine de pages consacrées aux pièces justificatives qui sont les bienvenues. Cette irruption du « temps court » dans la trame de l'histoire, qui confère à ce livre l'aspect d'un véritable roman policier, présente pour l'historien un double intérêt : celui de démonter le mécanisme judiciaire grâce à l'accès à une procédure complète et celui de reconstituer une société rurale avec ses coutumes, ses réflexes et ses mentalités.

Les actes judiciaires qu'il est donné au chercheur de consulter sont rarement d'une telle exhaustivité. En nous montrant les gens de justice à l'œuvre (expertises des « chirurgiens », succession des interrogatoires et technique des aveux, établissement des témoignages et des preuves ; état des frais), ils nous renvoient aux spécificités de la Coutume du Val de Lièpvre connue par plusieurs textes de la seconde moitié du XVI^e et du début du XVII^e siècle. En dehors de l'hybridation culturelle déjà évoquée, la procédure judiciaire, en ce qui concerne la justice criminelle, émane certes de l'autorité seigneuriale, avec ses règles strictes, sa violence « légale » dont la dimension pédagogique vise à l'efficacité et à la dissuasion. Mais, cantonnée dans le registre de l'ordre public, cette dernière n'empiète pas sur le domaine privé qui est celui de la famille. Au-delà des principes du droit savant, il importe donc, pour l'auteur, de se référer aux coutumes locales tout en faisant la part du « bruit commun », c'est à dire de la pression de la rumeur publique autour d'une famille déchirée qui perturbe l'ordre social de la communauté, à une

époque où tout se voit, se raconte, se colporte et se commente... C'est dire la nécessité d'un contrôle de la communauté d'Ancien Régime sur ses membres.

Le procès ne se limite pas à la description du crime lui-même. Le lecteur se trouve en effet projeté dans la sphère de l'histoire des mentalités et cela jusque dans l'intimité d'une famille, même si cette dernière n'est perçue que de l'extérieur. On devine les mobiles d'Anthoine : une cohabitation forcée ; une femme insoumise et impatiente face à l'autorité encombrante du *pater familias* ; la rétention d'un héritage convoité dont les contours se dessinent à mesure que le procès avance ; des tensions familiales qui s'accumulent et un rapport de forces qui tourne au drame... Un accès de colère fatal, peut-être alimenté par le culte de l'honneur, conduira à l'irréparable. Cette « fenêtre ouverte sur l'histoire des familles » s'ouvre à son tour plus largement sur l'histoire de la violence, verbale ou physique, omniprésente dans les archives judiciaires.

En conclusion, l'auteur replace son propos dans le contexte plus large de l'éternel humain, au prix d'un parallèle entre 1617 et 2017. Alors que de nos jours, la justice hésite à condamner l'accusé, *a priori* présumé innocent, la justice d'Ancien Régime apparaît au contraire comme une « machine à fabriquer des coupables », car tout crime exige une victime au nom de la défense de l'ordre public et de la protection du corps social. Aussi naturelle que la mort elle-même, la condamnation à la peine capitale est fréquente et l'exécution d'Anthoine se fait en public afin de servir d'exemple. Mais, dès 1619, la page est tournée puisque son fils Jacob, qualifié de bourgeois de Sainte-Croix, redevient... honorable. L'affaire Petermann, un fait divers, un cas particulier bien documenté, sorte de pépite exceptionnelle exhumée de la masse des archives explorées par l'historien ? La méthode pourrait servir d'illustration à une histoire sérielle, comptabilisant des faits répétitifs et autorisant la perception des permanences et des mutations dans la durée.

Jean-Michel Boehler